

La conscription

Troisième République

Le 26 juin 1871, [Léon Gambetta](#) s'exprime en disant « Que pour tout le monde il soit entendu que quand en France un citoyen est né, il est né soldat ». Les fondements du service militaire dit « moderne » vont être posés¹⁰.

Loi Ernest Courtot de Cissey

En 1872, sous la présidence d'[Adolphe Thiers](#), la [Troisième République](#) pose les premiers fondements du service militaire dit « moderne »

Le 27 juillet 1872, la loi [Cissey](#)¹¹ indique que le service national est obligatoire. La durée est de 5 ans ou de 6 mois à 1 an, toujours selon la méthode du tirage au sort. Cette loi refusera aux militaires (souvent républicains), le droit de vote. L'armée devient ce qu'on appelle « la Grande Muette ».

Loi Charles de Freycinet

Le 15 juillet 1889 la loi Freycinet sur le recrutement de l'Armée est promulguée. Dite «**loi des curés sac au dos** », elle supprime les dispenses de service militaire aux [enseignants](#), aux élèves des [grandes écoles](#) et aux [séminaristes](#).

Le service militaire passe de 5 à 3 ans, mais le tirage au sort perdure. Elle porte le sobriquet de « loi des curés sac au dos » car désormais tout le clergé doit servir sous les drapeaux (régulier et séculier)¹⁰.

Loi Maurice Berteaux

Le 21 mars 1905, la loi [Berteaux](#)¹³ (gouvernement de [Maurice Rouvier](#), préparée par le [général André](#), ministre de la Guerre), *supprime le tirage au sort, les remplacements, ainsi que les exemptions.*

Désormais tous les hommes peuvent être appelés pour deux ans, pour un service personnel, égal et obligatoire². Elle rétablit ainsi le principe d'égalité de tous devant le service militaire.

Cette loi est la loi fondatrice du service militaire durant le XX^e siècle. Ce système de recrutement, donne un maximum d'énergie à l'armée mobilisée. Un changement est accompli par rapport aux armées de métier du siècle précédent. Elle permet ainsi à la [France](#) d'affronter les difficultés de la [Première Guerre mondiale](#)¹.

Le 3 février 1912, un décret relatif au recrutement des indigènes algériens met en place un recrutement par tirage au sort d'un contingent fixé en fonction des besoins. La durée du service actif imposé à chaque appelé est de trois ans. Le libéré doit ensuite une période de sept ans comme réserviste (décret n° 3668 du 3 février 1912 publié au [Journal officiel](#) le 7 février 1912).

Le 7 février 1912 un décret instituant le recrutement des [tirailleurs sénégalais](#), désignés comme « indigènes de race noire du groupe de l'Afrique occidentale française », prévoit qu'ils « peuvent en toutes circonstances être désignés pour continuer leur service en dehors du territoire de la colonie » et précise que pour eux « la durée du service actif est de quatre ans »¹⁴.



Loi Louis Barthou

Le 7 août 1913 la loi [Barthou](#)¹⁵, dite [loi des trois ans](#), allonge le service militaire à 3 ans. Le recensement des appelés s'effectue à 19 ans au lieu de 20 précédemment, abaissant l'âge d'incorporation de 21 à 20 ans. (La classe 1913 est incorporée en 1913 et non 1914).

Du service militaire au service national

En 1923, le service militaire est réduit de 3 ans à 18 mois. Les premières [préparations militaires](#) voient le jour, dont la [préparation militaire supérieure](#) (PMS) destinée à sélectionner des [officiers](#) issus du [contingent](#).

Le 31 mars 1928, la loi [Paul Painlevé](#), sous le [gouvernement Poincaré IV](#), réduit la durée du service militaire à un an obligatoire¹⁶. En 1935 cependant, la durée repassera à deux années.

Articles connexes : [Mobilisation française de 1939](#) et [Seconde Guerre mondiale](#).

Le 17 août 1945, les militaires récupèrent le droit de vote perdu en 1872¹⁷.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Service_militaire_en_France

e



La conscription, décrétée le 19 fructidor an vi (5 septembre 1798).

oooooooooooooooooooooooooooo